



Doc. 15619
12 octobre 2022

Le respect des obligations découlant de l'adhésion au Conseil de l'Europe de la Hongrie

Amendement¹ n° 7

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 15 par le paragraphe suivant:

«Compte tenu des questions de longue date relatives à l'État de droit et à la démocratie largement laissées sans réponse par les autorités, l'Assemblée décide donc de continuer à suivre de près l'évolution du fonctionnement des institutions démocratiques et de l'État de droit en Hongrie et décide d'ouvrir une procédure de suivi à l'égard de la Hongrie jusqu'à ce que les préoccupations susmentionnées soient traitées de manière satisfaisante.»

Déposé par:

SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
KERN Claude, France, ADLE
KRISPER Stephanie, Autriche, ADLE
SCHÄFER Axel, Allemagne, SOC
SCHOU Ingjerd, Norvège, PPE/DC

1. 2022 - Quatrième partie de session

